

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 28 du 9 septembre 2003 - 1 page - Numéro ordre postal : 73

Colza

STADES : 3-4 feuilles pour les semis avant le 15 août, levée à 2 feuilles pour ceux de fin août.

Ravageurs

Les tenthrèdes sont actuellement le seul ravageur du colza présent dans les cuvettes. Les premières chenilles s'observent dans le sud Seine et Marne : 2 chenilles pour 20 pieds à Amponville et Château Landon. A suivre.

Maïs

Chrysomèle

La gestion des foyers de chrysomèle du maïs détectés en 2002 autour des aéroports de Roissy et d'Orly (et les nouvelles captures de 2003) impose un certain nombre de mesures aux producteurs des secteurs concernés. Voici les mesures arrêtées pour 2004.

Rotation des cultures

Voir tableau ci-dessous

Lutte chimique sur maïs 2004

- pour les zones focus :
obligation de réaliser un traitement contre les larves (traitement de semences GAUCHO ou REGENT TS **et** un traitement insecticide du sol), **et** un traitement contre les adultes (deltaméthrine),

- pour les zones de sécurité :
obligation de réaliser un traitement contre les larves (traitement de semences GAUCHO ou REGENT TS **ou** un traitement insecticide du sol), et un traitement contre les adultes (deltaméthrine),

Nouvelle mesure

Pour les zones focus, sur les parcelles en jachères en 2004, ayant porté du maïs en 2003 ou 2002, obligation de supprimer les repousses de maïs dès leur apparition.

Céréales

Désherbage

Suite à des détections ponctuelles d'isoproturon et de chlortoluron dans les eaux, à des teneurs supérieures au seuil réglementaire, les pouvoirs publics en association avec l'ensemble de la profession agricole ont décidé des mesures concernat l'emploi de ces matières actives.

- limitation à une application de l'une ou de l'autre des substances actives par campagne.

-pour l'isoproturon, la dose maximale d'emploi passe à 1200 grammes par hectare (au lieu de 1800 grammes).

- pour le chlortoluron, la dose maximale d'emploi passe à 1800 grammes par hectare (au lieu de 2500 grammes).

A partir du 1er janvier 2004 pour l'isoproturon et du 1er septembre 2004 pour le chlortoluron, les nouvelles doses d'emploi doivent être respectées, même si l'étiquette des préparations n'est pas encore mise à jour.

Il est recommandé de les mettre en œuvre dès à présent. Voir fiche jointe à cet envoi par courrier. Nous reviendrons dans les bulletins de l'automne sur le désherbage des céréales.

Zones focus	parcelles en maïs en 2002	pas de maïs avant 2005
	parcelles en maïs en 2003	pas de maïs avant 2006
zones de sécurité	parcelles en maïs en 2002	maïs possible en 2004
	parcelles en maïs en 2003	pas de maïs avant 2005

Chrysomèles
Mesures 2004.

Urées
Modifications de doses.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros

Raisonner le <u>chlortoluron</u> pour mieux l'utiliser

L'adapter à sa flore



Ray-grass

C'est ne l'utiliser que quand il est nécessaire ! sur les graminées sensibles : ray-grass, vulpins, agrostis, pâturins




Vulpin

Respecter la dose : 1800 g/ha/campagne

C'est l'utiliser en pérennisant son homologation



Agrostis

Ajuster au type de sol

C'est n'utiliser que ce qui est nécessaire !

ADVENTICES	Sol sableux, crayeux filtrant, battant	Sol de 20 à 30% d'argile	Sol > 30% d'argile
Folle avoine d'automne Vulpin	1500/1700g	1800g	•
Ray-grass Pâturin Agrostis	1250/1500g	1500/1700g	1800g

• Efficacité insuffisante dans ce type de sol. Utilisation possible dans un programme automne puis fin hiver (résistance). Doses en g./Ha

Associer intelligemment...

C'est l'employer en programme ou en mélange contre le risque de résistance et en complétant son spectre
Consulter la liste des mélanges autorisés auprès de votre conseiller technique habituel.

...en évitant les antagonismes

Pour optimiser l'application et éviter des baisses d'efficacité.

Pâturin

Appliquer les bonnes pratiques de désherbage...

Ne traiter que sur sol ressuyé et hors de la période d'écoulement des drains

et de protection du milieu

Il est recommandé d'installer une zone tampon d'au moins 6 mètres (bande enherbée, haie,...) près des points d'eau (fossés, cours d'eau...)

Note d'information commune
ARVALIS institut du végétal – APCA – FFCAT – FNA – FNSEA - IN VIVO –
Jeunes Agriculteurs - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires Rurales et de la forêt – UIPP
avec le concours du groupe de travail « COLUMA » de l'AFPP

Raisonner l'isoproturon, pour mieux l'utiliser

L'adapter à sa flore

C'est ne l'utiliser que quand il est nécessaire ! sur les graminées sensibles : vulpins, agrostis, pâturins

Vulpin



Respecter la dose : 1200 g/ha/campagne

C'est l'utiliser en pérennisant son homologation



Agrostis

Ajuster au type de sol

C'est n'utiliser que ce qui est nécessaire !

STADES DES ADVENTICES	ADVENTICES	Sol sableux, crayeux filtrant, battant	Sol de 20 à 30% d'argile	Sol > 30% d'argile
1 à 3 feuilles	Vulpin	800/1000 g	1000/1100 g	*
	Pâturin, Agrostis	800 g	800/1000 g	1200 g
Tallage	Vulpin	1000 g	1200 g	*
	Pâturin, Agrostis	800/900 g	1000/1200 g	*
Fin Tallage	Vulpin	1000 g	*	*
	Pâturin, Agrostis	800/900 g	1200 g	*

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol. Utilisation possible dans un programme automne puis fin hiver (résistance) – Doses en g. / Ha

Associer intelligemment...

C'est l'employer en programme ou en mélange contre le risque de résistance et en complétant son spectre Consulter la liste des mélanges autorisés auprès de votre conseiller technique habituel.

...en évitant les antagonismes

Pour optimiser l'application et éviter des baisses d'efficacité.

Pâturin



Appliquer les bonnes pratiques de désherbage...

Ne traiter que sur sol ressuyé et hors de la période d'écoulement des drains

et de protection du milieu

Il est recommandé d'installer une zone tampon d'au moins 6 mètres (bande enherbée, haie, …) près des points d'eau (fossés, cours d'eau…)

Note d'information commune
ARVALIS institut du végétal – APCA – FFCAT – FNA – FNSEA - IN VIVO –
Jeunes Agriculteurs - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires Rurales et de la forêt – UIPP
avec le concours du groupe de travail « COLUMA » de l'AFPP